

# Un enfant doit-il faire confiance à un inconnu qui lui offre un bonbon ?

Des courriels ou SMS peuvent vous inciter à révéler des informations précieuses ou personnelles.



- Si la demande est urgente ou menaçante, méfiez-vous.
- Ne partagez jamais un code de vérification que vous avez reçu avec un tiers.
- Vérifiez toujours l'identité de l'expéditeur via un autre canal de communication.
- Enfin, n'ouvrez liens et pièces jointes que si vous êtes sûrs de leur provenance.